

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3415>

Lettre ouverte du SNCS-FSU et du SNTRS-CGT à l'attention des membres du Conseil d'administration du CNRS

- ACTIVITE AU CNRS - Restructurations des délégations - Meudon -
Date de mise en ligne : mercredi 8 février 2023

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Lettre ouverte du SNCS-FSU et du SNTRS-CGT à l'attention des membres du Conseil d'administration du CNRS

Mesdames les administratrices et Messieurs les administrateurs du Centre national de la recherche scientifique,

Une séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) a été convoquée le 10 février 2023. Lors de cette séance, il vous sera proposé d'approuver un projet d'acte de vente par le CNRS aux sociétés immobilières VINCI Immobilier Ile-de-France et KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT de la partie Ouest du campus de Meudon-Bellevue du CNRS pour un montant de 38,7 millions d'€.

Par cette lettre, nous souhaitons attirer votre attention sur les conséquences très dommageables qu'aurait cette vente pour le CNRS et les personnels du campus de Meudon-Bellevue du CNRS.

Lors de la séance du 21 octobre 2022, le Conseil d'administration du CNRS a approuvé un budget rectificatif avec une suppression de recette de 46,7 millions d'€ liée à l'abandon de la vente de la partie Ouest du campus de Meudon-Bellevue du CNRS. Le CNRS avait en effet refusé l'offre revue à la baisse par les sociétés immobilières de 46,7 à 38,7 millions d'€.

La direction du CNRS a reçu le 25 janvier 2023 un courrier de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ordonnant au CNRS d'accepter l'offre de 38,7 millions d'€ des sociétés immobilières et de libérer la parcelle le 15 mars 2023 au plus tard. C'est pourquoi une séance extraordinaire du Conseil d'administration du CNRS a été convoquée dans l'urgence le 10 février 2023.

Cette cession par le CNRS à un prix nettement inférieur à celui fixé par un cabinet indépendant d'expertise et de conseil en valorisation immobilière serait évidemment dommageable à l'établissement. Cette vente serait d'autant plus choquante que le préjudice subi par le CNRS et l'Etat se ferait au bénéfice de sociétés privées.

Le projet de cession impose également au CNRS de libérer la parcelle au plus tard le 15 mars 2023 avant l'expiration du permis de construire au 14 avril 2023. Cette condition impose aux personnels travaillant sur la parcelle cédée de changer de lieu de travail dans la précipitation : la violence faite à ces personnels de la recherche est inqualifiable. En six semaines, la division technique de l'Institut national des sciences de l'univers doit déménager avec, parmi le matériel à évacuer, des machines-outils de plusieurs tonnes. Des agents, après une période de travail insoutenable pour réaliser ce déménagement, seront isolés de tout collectif de travail et même sans travail pour certains jusqu'à la réinstallation de leur service à Gif-sur-Yvette, prévue au plus tôt fin 2023. Sur le plan scientifique, les travaux à réaliser dans le cadre de programmes spatiaux ou d'observation au sol se verront, de fait, retardés. Les personnels du service central des concours du CNRS se retrouvent également sans locaux alors même que des concours étaient déjà programmés à partir de la fin du mois de février 2023. Tous les concours de recrutement du CNRS de l'année 2023 se trouvent bouleversés et devront être organisés sur d'autres sites en Île-de-France. Les personnels de CNRS-Images, la banque d'images scientifiques du CNRS, dont la mission est de créer et produire du matériel iconographique et audiovisuel pour permettre au grand public de comprendre les enjeux de la recherche et son impact sur la société, doivent aussi changer de lieu de travail. Les personnels du site de Meudon-Bellevue du CNRS n'auront plus de restauration collective après le 15 mars 2023.

Les conditions inacceptables de ce projet d'acte de vente seraient incontestablement dommageables aux personnels

concernés, aux intérêts du CNRS et de la recherche publique.

Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT appellent les administratrices et administrateurs du CNRS à refuser le 10 février 2023 ce projet d'acte de vente par le CNRS aux sociétés immobilières VINCI Immobilier Ile-de-France et KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT de la partie Ouest du campus de Meudon-Bellevue du CNRS pour un montant de 38,7 millions d'€.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les administratrices et Messieurs les administrateurs, l'expression de nos salutations respectueuses.

Boris Galak Secrétaire général du SNCS-FSU
Josiane Tack Co-Secrétaire générale du SNTRS-CGT
Patrick Boumier Co-Secrétaire général du SNTRS-CGT

Vous pouvez trouver la lettre ouverte à ce lien :

<https://sncs.fr/2023/02/07/lettre-ouverte-aux-membres-du-conseil-dadministration-du-cnrs/>

Retrouvez les communications parues sur ce sujet :

[Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT renouvellent leur soutien aux collègues du site du Meudon-Bellevue qui doivent faire face à des restructurations précipitées d'une très grande violence.](#)

[Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT dénoncent avec la plus grande fermeté la décision de vendre dans la précipitation la parcelle ouest du site CNRS de Meudon-Bellevue aux promoteurs immobiliers.](#)

[Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT ont adressé une lettre ouverte à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour demander de rendre public le courrier du 25 janvier 2023 ordonnant la vente d'une partie du site de Meudon-Bellevue du CNRS.](#)

[Motion de la Conférence des présidentes et présidents de sections du Comité national : Pour une organisation sereine des concours chercheurs CNRS 2023.](#)

SNCS-FSU : 01 45 07 58 70 - syndicat@sncs.fr

SNTRS-CGT : 01 49 58 35 85 - sntrs-cgt@cnrs.fr